Tarifs des locations

Les prix sont fixés pour 2/4/6 personnes suivant le gîte choisi.

Les locations à la semaine se font du samedi au samedi (impératif : arrivée à partir de 15h / départ à 10h)

Les locations au weekend se font du Vendredi après midi au Dimanche matin.

\*Prix d’une semaine pour le Marronnier ou le Chalet …………………………. ……………….450€

\*Location weekend au Marronnier/ au Chalet 2 nuits (sauf Juillet/Août)……….................................150€

\*Prix d’une nuit supplémentaire…………………………………………………………………....60€

\*Prix d’une semaine pour le Tilleul………………………………………………………………..650€

\*Location weekend au le Tilleul 2 nuits (sauf Juillet/Août)………………………………………250€

\*Prix d’une nuit supplémentaire………………………………………………………………… 130€

\*Tarifs dégressifs de -10% sur la deuxième semaine de location.

\* Les taxes de séjour, par personne et par jour sont en plus (enfants de – de 13 ans gratuit)

\*Le nombre de personnes ne doit en aucun cas être supérieur au nombre indiqué dans la rubrique de chaque gîte

 Contrat et conditions de location

 (1)Les suivantes recommandations et conditions tiennent lieu de contrat de location.

(2)Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la location initialement prévue sur le présent contrat.

(3)La réservation devient effective dés lors que le propriétaire a reçu le contrat signé par le locataire ainsi que les chèques d'arrhes d'un montant de 150€ et d'un montant de 200€ de caution par envoi postal au propriétaire. La caution sera restitué au locataire dans un délai de 15 jours à compter de son départ \*déductions faites par le propriétaire des montants à la charge du locataire aux fins de remise en état des lieux, réparations diverses, remplacement d'objets ou de décorations cassés ou détériorés, négligences ou vols commis par le locataire le cas échéant et sur présentation de photos ou de factures par le propriétaire. Les arrhes seront définitivement acquises par le propriétaire en cas de désistement du locataire si celui ci n’avertit pas le propriétaire un mois avant le début de la location par lettre recommandée avec accusé de réception.

(4)En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire et si la responsabilité du propriétaire n'est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement hormis la caution. (\* mis à part si il a été commis des dégradations durant le début du séjour, comme cité dans le paragraphe 3)

(5)Le solde de la totalité du paiement du séjour ainsi que les taxes de séjours seront versé en espèces ou en chèque à la fin du séjour, au départ des locataires.

(6)Le locataire jouira de la location conformément à la destination des lieux. A son départ le locataire s'engage à rendre la location, ses dépendances et ses alentours aussi propres qu'il les aura trouvés à son arrivée.

(7)L'ensemble du matériel figurant dans la location devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée du locataire dans les lieux (pas de changement de disposition de meubles possible). La sous-location de quelle forme quelle soit est interdite au preneur sous peine de résiliation du contrat par le propriétaire. (8)Les locataires doivent arriver et quitter les lieux aux jours et heures indiqués ci-dessus.

(9) Le locataire devra apporter ses draps ainsi que son linge de toilette, ceux-ci n’étant par compris dans le prix de la location.

(10) Les 3 gîtes sont fermés en Octobre. Le Chalet est fermé du 1er Novembre au 31 Mai.

Le présent document concerne une location d'un gîte situé chez:

 Lydie BARRUEL NOM/ADRESSE/TELEPHONE/mail du locataire :

Ferme la grande Longe

1175Hameau le couard

38520 Bourg d'Oisans

Pour la période du: …………………. Au :………………………………………

Pour le gîte Le Marronnier/ Le Chalet/ Le Tilleul (barrez le nom du gîte non loué)

Prix :

\*Signature du propriétaire: \*Signature du locataire:

 (Mention: bon pour accord / lu et approuvé)